

Sopra Group

Société anonyme au capital de 47 415 780 €
Siège social : PAE Les Glaisins – FR 74940 Annecy-le-Vieux
326 820 065 RCS Annecy

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

SOPRA GROUP

2011-2012

1 Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme **10 mai 2011**

2 Répartition par objectifs des titres de capital détenus au jour de la publication du présent descriptif

Sur les 4 380 actions auto-détenues au 12 mai 2011, la totalité est affectée, au titre du programme de rachat, à l'objectif de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Sopra Group dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

3 Objectif du programme de rachat et utilisation des actions rachetées

L'objectif du programme est de permettre :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital et nombre maximal de titres pouvant être acquis

5% du capital au 10 mai 2010 dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société, soit 592 697 actions. Compte tenu des 4 380 actions détenues, le pourcentage du capital actuel et le nombre d'actions pouvant être acquis seraient respectivement de 4,96% et de 588 314 actions.

Prix maximum d'achat des titres : 100 €

4 Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'Assemblée Générale soit jusqu'au 9 novembre 2012.

5 Bilan du précédent programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Sopra Group réunie le 22 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 21 décembre 2011.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} juillet 2010 au 30 avril 2011

- ♦ Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 30 juin 2010 : 0,00 %
- ♦ Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- ♦ Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2011 : 4 600
- ♦ Valeur comptable du portefeuille au 30 avril 2011 : 360 028,46 €
- ♦ Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2011 (cours 79,45 €par action): 365 470,00 €

Opérations effectuées du 1 juillet 2010 au 30 avril 2011	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de l'information	
	Achats	Ventes / Transferts	à l'achat	à la vente
Nombre de titres (achats/ventes en fonction des conditions de marché)	119 907	115 335	-	-
Échéance maximale moyenne		-	-	-
Cours moyen de la transaction	63.01	64.19	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montant en Euros	7 555 281	7 403 399	-	-

Aucune action acquise par Sopra Group au titre de ce programme de rachat d'actions propres n'a été annulée au cours des vingt-quatre derniers mois.

Sopra Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Paris, le 13 mai 2011